

*Retranscription à l'identique de la copie remise par la/le candidat·e*

## MEILLEURE COPIE

### 3<sup>e</sup> concours de RÉDACTEUR·RICE PRINCIPAL·E DE 2<sup>e</sup> CLASSE TERRITORIAL·E

Session 2019

### ÉPREUVE DE RAPPORT AVEC PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES

Commune de Verville

le 3/10/2019

Note à 'attention du directeur général des servies

Objet : l'éco-responsabilité dans les administrations, mise en place d'une démarche éco-responsable dans les services municipaux de Vertville.

Les grèves des lycéens tous les vendredis, relayées le samedi par leurs aînés dans des marches pour le climat et le cri de colère de Greta Thunberg devant les chefs d'Etat lors de l'assemblée générale de l'ONU sont là pour nous le rappeler. Nos concitoyens ont pris la mesure des dangers qui menacent notre planète et l'injonction populaire aux élus est forte. Il faut agir et changer les comportements avant qu'il ne soit trop tard. Après avoir examiné le concept d'éco-responsabilité des administrations et son déploiement du niveau mondial au niveau local en passant par les échelons européens et nationaux (I), nous établirons un ensemble de mesures pour permettre à la commune de Vertville d'engager une démarche éco-responsable au sein de ses services (II)

#### I ) L'éco-responsabilité dans les administrations

##### A) De la prise de conscience mondiale aux actions locales

De quoi parle-t-on ? L'agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME) donne une définition précise « l'éco-responsabilité » c'est l'engagement des administrations à limiter les impacts environnementaux dans leurs modalités de fonctionnement interne : déplacements, consommation d'énergie, consommation de biens)...

La prise de conscience ne date pas d'hier puisque dès 1992, au Sommet de la Terre à Rio, 150 états s'engagent pour « un développement économique social et environnemental ».

Les déclinaisons européennes et nationales se succèdent. En 2003, la commission européenne instaure l'achat public durable. Des 2002, la France lance sa stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Une démarche complétée en 2004 par la directive des Marchés publics qui introduit des critères environnementaux pour les achats.

Enfin en 2007, puis en 2017 sont mis en place des plans nationaux d'action pour les achats publics durables (PNAAPD).

Les collectivités locales ne sont pas en reste avec l'adoption de plan climat energie territorial (PCET), l'adoption et la mise en place d'Agenda 21 ou encore de Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

#### B) Un champ d'action très large

On le sait, les activités humaines sont polluantes. L'action quotidienne des collectivités territoriale l'est également. Ainsi, six grands domaines de l'action publique ont été repérés. Des domaines dans lesquels une attention particulière doit être portée. Il s'agit des achats, qui doivent être durables, des bâtiments municipaux, des déplacements, des espaces verts et des espaces publics. Enfin le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) qui accompagne les collectivités en transition, recommande de soigner la communication, la formation et la sensibilisation au développement durable.

#### C) Des objectifs vertueux validés par des exemples réussis malgré des reticences.

La mise en place d'une démarche eco-responsable dans les administrations vise à développer l'intégration des préoccupations environnementales dans les activités internes, mais pas seulement. En effet, selon la DIREN Midi-pyrénées, les pouvoirs publics doivent être exemplaires pour convaincre le reste de la société de la nécessité de changer de comportement.

Toutefois, il serait vain de minimiser les réticences rencontrées dans la mise en place d'une telle démarche. « Le phénomène bureaucratique » est souvent mis en avant. Il n'est pas le seul. Ainsi Aurélien Boutard, consultant environnement et co-animateur du club développement durable du grand Lyon, évoque un « essoufflement après l'engouement des années 2000 ».

Les autres obstacles sont la routine, la perte de sens « à quoi ça sert ? » ou le défaut de cohérence entre ses valeurs et ses actions.

Enfin le coût de la transition est bien réel et peut, là aussi être un frein. Une Zoé électrique coûte 12 % de plus qu'une voiture thermique équivalente.

### II ) Des mesures pour permettre à la commune d'engager une démarche eco-responsable

#### A) Un diagnostic partagé

On l'a vu, les collectivités territoriales polluent du fait même de leur activité. Ainsi, un employé du secteur tertiaire génère environ 100 Kg de déchets par an dont la très grande majorité est constitué de papiers usagers

Ainsi, il faut commencer par établir un diagnostic précis de l'empreinte laissé par la collectivité, comme l'a fait par exemple le Parc Naturel de la Vanoise pour mesurer son empreinte carbone. Pour cela, une aide peut être demandée à l'ADEME ou au CNFPT. De même, un questionnaire peut être envoyé à tous les agents.

### B) Un pilotage en mode projet en associant des agents volontaires

A l'instar de la commune de Sainte-Foy-lès-Lyon, le recrutement d'un chargé de mission développement durable doit être envisagé pour piloter sous votre autorité, la mise en place de cette démarche.

De plus, comme cela s'est fait ailleurs, il conviendrait de mettre sur pied un réseau d'agents « développement durable » sur la base du volontariat.

En effet, chacun s'accorde sur le fait qu'il ne faut pas conduire le changement mais l'accompagne. Il faut miser sur les aspirations personnelles des agents et non sur les injonctions hiérarchiques.

Le déploiement de cette démarche peut s'accompagner de la mise en place d'un Agenda 21. On portera également l'attention sur la faculté qu'aura la collectivité à donner aux agents les moyens des éco-gestes en mettant en place des vélos électriques et en encourageant le co-voiturage par exemple.

Enfin, la dimension ludique de challenges inter services peut être un levier efficace.

### C) Une évaluation des politiques mises en place.

Mettre en place une démarche eco-responsable, c'est bien, s'assurer qu'elle fonctionne, c'est mieux. C'est l'utilité de l'évaluation avec des critères objectifs et chiffrables.

Ainsi une action volontariste forte peut être mise en place à destination des acheteurs publics pour mesurer la présence des clauses d'insertion à vocation développement durable dans les marchés publics.

Autre exemple : on peut mettre en place le pesage des déchets pour mesurer les progrès enregistrés, notamment pour les déchets de table à la cantine. Enfin, il semble assez simple d'installer un système qui permette de suivre le nombre de copies imprimées à la mairie.

Je vous serai gré de me faire savoir si ces propositions rencontrent votre assentiment.